

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-025 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : Ajout d'une attribution de délégation au Bureau de l'Intercommunalité

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la possibilité pour le Conseil de déléguer une partie de ses attributions au Président de l'Intercommunalité avec faculté de subdélégation aux Vice-présidents et au Bureau.

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil de Communauté 2014-098 du 19 mai 2014 conférant différentes délégations au Président au Bureau de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président évoque ensuite l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat initiée sur l'ensemble du périmètre communautaire pour les deux dernières années de fonctionnement de cette opération initialement conduite sur le périmètre de l'ancienne Intercommunalité de BERTINCOURT. Dans le cadre de cette opération et conformément à la délibération communautaire 2013-052 du 7 mars 2013, les pétitionnaires sont susceptibles de recevoir un complément d'aide et une majoration d'aide sur les travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat entrepris selon des critères préalablement définis.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de déléguer au Bureau les décisions d'attribution de ces compléments de primes et d'éco primes accordés aux dossiers validés

dans le respect des critères définis par la délibération 2013-052 précitée et de l'enveloppe budgétaire allouée au titre du budget général de la collectivité (opération 17).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la modification apportée à la délibération 2014- du 5 mai 2015 concernant les attributions de délégations confiées par le Conseil de Communauté au Président et au Bureau,
- d'approuver l'attribution d'une délégation nouvelle au Bureau de l'Intercommunalité autorisant ce dernier à accordé des aides aux pétitionnaires de l'OPAH dans le respect du cadre fixé par la délibération 2014- du 2014 et des crédits budgétaires ouverts à l'opération 16 de la section d'investissement dans le cadre du budget général de la collectivité,
- de demander au Président de rendre compte devant l'assemblée des aides attribuées après chaque prise de décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

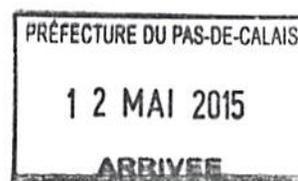
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2015-025- 17/04/2015
Ajout attribution délégation